

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET  
24760062000030

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**  
**Communauté de commune à FPU C.C YVETOT**  
**NORMANDIE**

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE YVETOT

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

**Budget primitif (projet de budget)**

BUDGET : OM (2)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget

3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	22
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	23
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	26
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	27
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	30
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 628 390,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00
		(si excédent) 1 501 391,37
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 628 390,00
		4 628 390,00

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 645 367,39
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	25 853,65
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00
		(si solde positif) 479 416,04
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 671 221,04
		1 671 221,04

#### TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 299 611,04	6 299 611,04
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**
**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 139 000,00	0,00	2 146 500,00	0,00	2 146 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	906 000,00	0,00	960 425,00	0,00	960 425,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 600,00	0,00	28 650,00	0,00	28 650,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 073 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 135 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 135 575,00</b>
66	Charges financières	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		40 000,00	0,00	40 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	175 000,00		224 000,00	0,00	224 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>3 351 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 522 075,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 522 075,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	836 370,00		722 615,00	0,00	722 615,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	383 700,00		383 700,00	0,00	383 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 220 070,00</b>		<b>1 106 315,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 106 315,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 571 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 628 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 628 390,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 628 390,00
--	--------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	13 200,00	0,00	13 600,00	0,00	13 600,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 451 000,00	0,00	2 476 000,00	0,00	2 476 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	362 600,00	0,00	364 100,00	0,00	364 100,00
75	Autres produits de gestion courante	112 350,00	0,00	166 398,63	0,00	166 398,63
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 939 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 020 098,63</b>	<b>0,00</b>	<b>3 020 098,63</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	16 488,73	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	280 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>3 235 638,73</b>	<b>0,00</b>	<b>3 044 098,63</b>	<b>0,00</b>	<b>3 044 098,63</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	82 900,00		82 900,00	0,00	82 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>82 900,00</b>		<b>82 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 900,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 318 538,73</b>	<b>0,00</b>	<b>3 126 998,63</b>	<b>0,00</b>	<b>3 126 998,63</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	1 501 391,37
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 628 390,00
--	--------------

**Pour information :**

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 023 415,00
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	76 000,00	21 071,00	51 300,00	0,00	72 371,00
21	Immobilisations corporelles	694 000,00	4 782,65	773 000,00	0,00	777 782,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	666 300,00	0,00	664 000,00	0,00	664 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 436 300,00</b>	<b>25 853,65</b>	<b>1 488 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 514 153,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	90 000,00		60 167,39	0,00	60 167,39
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>104 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 167,39</b>	<b>0,00</b>	<b>74 167,39</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 540 300,00</b>	<b>25 853,65</b>	<b>1 562 467,39</b>	<b>0,00</b>	<b>1 588 321,04</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	82 900,00		82 900,00	0,00	82 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>82 900,00</b>		<b>82 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 900,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 623 200,00</b>	<b>25 853,65</b>	<b>1 645 367,39</b>	<b>0,00</b>	<b>1 671 221,04</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 671 221,04</b>
---	---------------------

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 906,65	0,00	79 000,00	0,00	79 000,00
106	Réserves (7)	250,00	0,00	6 490,00	0,00	6 490,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>62 156,65</b>	<b>0,00</b>	<b>85 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>85 490,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>62 156,65</b>	<b>0,00</b>	<b>85 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>85 490,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	836 370,00		722 615,00	0,00	722 615,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	383 700,00		383 700,00	0,00	383 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 220 070,00</b>		<b>1 106 315,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 106 315,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 282 226,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 805,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 191 805,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>479 416,04</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 671 221,04</b>
---	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>1 023 415,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

### BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 146 500,00		2 146 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	960 425,00		960 425,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 650,00		28 650,00
66	Charges financières	2 500,00	0,00	2 500,00
67	Charges exceptionnelles	120 000,00	0,00	120 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	40 000,00	383 700,00	423 700,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	224 000,00		224 000,00
023	Virement à la section d'investissement		722 615,00	722 615,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>3 522 075,00</b>	<b>1 106 315,00</b>	<b>4 628 390,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 628 390,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	82 900,00	82 900,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	14 000,00	0,00	14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	72 371,00	0,00	72 371,00
21	Immobilisations corporelles (6)	777 782,65	0,00	777 782,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	664 000,00	0,00	664 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	60 167,39		60 167,39
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 588 321,04</b>	<b>82 900,00</b>	<b>1 671 221,04</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 671 221,04</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**
**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	13 600,00		13 600,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 476 000,00		2 476 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	364 100,00		364 100,00
75	Autres produits de gestion courante	166 398,63		166 398,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	24 000,00	82 900,00	106 900,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>3 044 098,63</b>	<b>82 900,00</b>	<b>3 126 998,63</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>1 501 391,37</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 628 390,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	79 000,00	0,00	79 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		383 700,00	383 700,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		722 615,00	722 615,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>79 000,00</b>	<b>1 106 315,00</b>	<b>1 185 315,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>479 416,04</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>6 490,00</b>
------------------------------------	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 671 221,04</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>2 139 000,00</b>	<b>2 146 500,00</b>	<b>0,00</b>
601	Achats stockés - Matières premières	23 000,00	23 000,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	7 600,00	8 700,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équip't	31 500,00	25 800,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	0,00
6066	Carburants	69 080,00	74 900,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	37 930,00	42 930,00	0,00
611	Sous-traitance générale	1 710 058,00	1 719 500,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	19 000,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	9 000,00	9 000,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	19 200,00	12 700,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	56 600,00	61 800,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	700,00	700,00	0,00
6156	Maintenance	12 550,00	13 050,00	0,00
6161	Multirisques	1 112,00	650,00	0,00
6168	Autres	8 250,00	8 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	60 000,00	60 000,00	0,00
618	Divers	17 700,00	17 900,00	0,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	0,00
6228	Divers	3 300,00	3 100,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	19 000,00	20 000,00	0,00
6238	Divers	500,00	500,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	60,00	60,00	0,00
6256	Missions	2 300,00	1 750,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	7 500,00	7 500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	7 050,00	5 950,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 010,00	1 010,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	950,00	950,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	800,00	800,00	0,00
6353	Impôts indirects	1 250,00	1 250,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>906 000,00</b>	<b>960 425,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	92 100,00	87 400,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	43 600,00	48 600,00	0,00
6331	Versement de mobilité	2 000,00	2 100,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 200,00	2 300,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 200,00	7 500,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	421 021,00	435 025,00	0,00
6412	Congés payés	4 800,00	4 500,00	0,00
6413	Primes et gratifications	70 000,00	86 000,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	1 500,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	11 000,00	8 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	85 000,00	90 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	103 000,00	103 000,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 100,00	7 000,00	0,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	5 500,00	5 500,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 100,00	2 500,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 679,00	18 000,00	0,00
648	Autres charges de personnel	38 200,00	53 000,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>28 600,00</b>	<b>28 650,00</b>	<b>0,00</b>
6518	Autres	3 600,00	3 650,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	15 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	10 000,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011 + 012 + 014 + 65)		<b>3 073 600,00</b>	<b>3 135 575,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 539,77	2 539,78	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-39,77	-39,78	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	100 000,00	120 000,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	40 000,00	0,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>175 000,00</b>	<b>224 000,00</b>	<b>0,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e + f	3 351 100,00	3 522 075,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	836 370,00	722 615,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</i>	383 700,00	383 700,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. Immos incorp. et corporelles</i>	383 700,00	383 700,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 220 070,00	1 106 315,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	1 220 070,00	1 106 315,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	4 571 170,00	4 628 390,00	0,00
				+
		RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00	
				+
		D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)	0,00	
				=
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 628 390,00</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	328,17
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	367,95
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-39,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>13 200,00</b>	<b>13 600,00</b>	<b>0,00</b>
6094	RRR obtenus sur études et prestat°	100,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	13 100,00	13 600,00	0,00
70	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>2 451 000,00</b>	<b>2 476 000,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	2 443 000,00	2 468 000,00	0,00
707	Ventes de marchandises	3 000,00	3 000,00	0,00
7087	Remboursement de frais	5 000,00	5 000,00	0,00
73	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>362 600,00</b>	<b>364 100,00</b>	<b>0,00</b>
74	Subventions d'exploitation	362 600,00	364 100,00	0,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>112 350,00</b>	<b>166 398,63</b>	<b>0,00</b>
7581	FCTVA	900,00	900,00	0,00
7588	Autres	111 450,00	165 498,63	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>2 939 150,00</b>	<b>3 020 098,63</b>	<b>0,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>16 488,73</b>	<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	24 000,00	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	16 488,73	0,00	0,00
78	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>280 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	280 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>3 235 638,73</b>	<b>3 044 098,63</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>82 900,00</b>	<b>82 900,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	82 900,00	82 900,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>82 900,00</b>	<b>82 900,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 318 538,73</b>	<b>3 126 998,63</b>	<b>0,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	1 501 391,37
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 628 390,00
--	--------------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Déttailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>76 000,00</b>	<b>51 300,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	36 000,00	49 300,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 700,00	2 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	38 300,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>694 000,00</b>	<b>773 000,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	50 000,00	50 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	34 500,00	28 500,00	0,00
2154	Matériel industriel	35 611,64	20 000,00	0,00
2155	Outilage industriel	8 850,00	3 500,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	20 092,88	20 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	264 222,41	328 500,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 826,92	12 200,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	1 500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	273 896,15	308 800,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>666 300,00</b>	<b>664 000,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	666 300,00	664 000,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 436 300,00</b>	<b>1 488 300,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>14 000,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	14 000,00	14 000,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>90 000,00</b>	<b>60 167,39</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>104 000,00</b>	<b>74 167,39</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 540 300,00</b>	<b>1 562 467,39</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>82 900,00</b>	<b>82 900,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>82 900,00</b>	<b>82 900,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. équipt cpté résult. Etat	295,87	295,87	0,00
13913	Sub. équipt cpté résult. Départements	4 759,92	4 759,88	0,00
13916	Sub. équipt cpté résult. Autres EPL	77 820,88	77 820,92	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	23,33	23,33	0,00
<b>Charges transférées</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>82 900,00</b>	<b>82 900,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 623 200,00</b>	<b>1 645 367,39</b>	<b>0,00</b>
<b>(= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>				<b>+</b>
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>		<b>25 853,65</b>		
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)</b>		<b>0,00</b>		<b>=</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>1 671 221,04</b>		

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 042 = RI 041.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>62 156,65</b>	<b>85 490,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	61 906,65	79 000,00	0,00
1064	Réserves réglementées	250,00	6 490,00	0,00
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>62 156,65</b>	<b>85 490,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>62 156,65</b>	<b>85 490,00</b>	<b>0,00</b>
021	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>836 370,00</b>	<b>722 615,00</b>	<b>0,00</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>383 700,00</b>	<b>383 700,00</b>	<b>0,00</b>
28135	Installations générales, agencements, ..	1 923,93	2 165,59	0,00
28138	Autres constructions	48 619,43	48 619,43	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	4 354,39	4 354,43	0,00
28154	Matériel industriel	45 222,93	47 935,43	0,00
28155	Outilage industriel	2 056,90	2 902,15	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	0,00	625,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	23 859,67	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	1 991,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	92,88	0,00
28182	Matériel de transport	158 247,30	142 720,84	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 715,64	2 411,79	0,00
28184	Mobilier	598,00	598,00	0,00
28188	Autres	120 961,48	105 423,79	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 220 070,00</b>	<b>1 106 315,00</b>	<b>0,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 220 070,00</b>	<b>1 106 315,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>1 282 226,65</b>	<b>1 191 805,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)</b>	<b>479 416,04</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 671 221,04</b>

+

=

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = R/ 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuairel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					200 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					200 000,00								
MON506865EUR	LA BANQUE POSTALE	30/12/2015	01/02/2016	01/05/2016	200 000,00	F		1,790	1,790		T	C	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					200 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220331-DEL202213151-DE

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A1.2

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		123 333,41					13 333,32	2 118,17	0,00	328,17
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		123 333,41					13 333,32	2 118,17	0,00	328,17
MON506865EUR		0,00	A-1	123 333,41	9,08	F		1,790	13 333,32	2 118,17	0,00	328,17
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>123 333,41</b>					<b>13 333,32</b>	<b>2 118,17</b>	<b>0,00</b>	<b>328,17</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

**C.C YVETOT NORMANDIE - OM - BP (projet de budget) - 2022**

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



é 668

ID : 076-247600620-20220331-DEL202213151-DE

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

A2

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 760,00 €		05-04-2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres immobilisations corporelles	8	05/04/2018
L	Bacs roulants	10	05/04/2018
L	Camions et véhicules industriels	6	05/04/2018
L	Colonnes à verres	15	05/04/2018
L	Constructions de bâtiment, local	30	05/04/2018
L	Logiciel	4	05/04/2018
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	8	05/04/2018
L	Matériel informatique	4	05/04/2018
L	Mobilier	10	05/04/2018
L	Voitures et fourgonnettes	8	05/04/2018

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECiations BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECiations SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00	0,00
PROVISION POUR SORTIE DU SMITVAD	0,00	30/03/2017	160 000,00	160 000,00	160 000,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>160 000,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A4.1

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>	<b>157 067,39</b>	<b>I 0,00</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>143 067,39</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	<i>82 900,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	60 167,39	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>157 067,39</b>	<b>25 853,65</b>	<b>0,00</b>	<b>182 921,04</b>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A4.2

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>1 185 315,00</b>	<b>III 0,00</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>79 000,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	79 000,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	<b>1 106 315,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	2 165,59	0,00
28138	Autres constructions	48 619,43	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	4 354,43	0,00
28154	Matériel industriel	47 935,43	0,00
28155	Outilage industriel	2 902,15	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	625,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	23 859,67	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	1 991,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	92,88	0,00
28182	Matériel de transport	142 720,84	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 411,79	0,00
28184	Mobilier	598,00	0,00
28188	Autres	105 423,79	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	722 615,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 185 315,00</b>	<b>0,00</b>	<b>479 416,04</b>	<b>6 490,00</b>	<b>1 671 221,04</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 182 921,04</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 1 671 221,04</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6) 1 488 300,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT  
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>3 044 098,63</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		17,00	0,64	17,64	12,43	5,21	17,64
Adjoint techn. de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint techn. de 2e classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint techn. principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint techn. principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	9,00	0,64	9,64	4,43	5,21	9,64
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		20,00	0,64	20,64	13,43	6,21	19,64

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022  
Un clic libère l'information créant l'emploi. 

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévu.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****C1.1****C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif	C	ADM		0,00	A	A
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A	A
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2022

Présenté par (1) Le Gérard CHARASSIER,

A Yvetot le 31/03/2022

(1) Le Gérard CHARASSIER,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Yvetot, le 31/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. Arnaud MOUILLARD, Conseiller Communautaire	
M. Christophe ADE, Conseiller Communautaire	
M. Claude BELLIN, 7e Vice-Président	
M. Didier TERRIER, 3e Vice-Président	
M. Dominique MACE, 6e Vice-Président	
M. Emile CANU, Conseiller Communautaire	
M. Eric CARPENTIER, Conseiller Communautaire	
M. Eric RENEE, 5e Vice-Président	
M. Florian LEMAIRE, Conseiller Communautaire	
M. Francis ALABERT, Conseiller Communautaire	
M. Gilles COTTEY, Conseiller Communautaire	
M. Gérard CHARASSIER, Président	
M. Gérard LEGAY, Conseiller Communautaire	
M. Jacques CAHARD, 1er Vice-Président	
M. Jean-François LEPERF, Conseiller Communautaire	
M. Jean-Louis LUC, Conseiller Communautaire	
M. Jean-Marc DOUCET, Conseiller Communautaire	
M. Laurent BENARD, Conseiller Communautaire	
M. Lionel GAILLARD, Conseiller Communautaire	
M. Louis EUDIER, Conseiller Communautaire	
M. Mario DEMAZIERES, Conseiller Communautaire	

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

M. Mickaël DODELIN, Conseiller Communautaire	
M. Pascal LEBORGNE, Conseiller Communautaire	
M. Sylvain GARAND, 2e Vice-Président	
M. Thierry SOUDAIS, Conseiller Communautaire	
M. Vincent LEMETTAIS, Conseiller Communautaire	
Mme Catherine DUCHESNE, Conseillère Communautaire	
Mme Catherine MAILLOT, Conseillère Communautaire	
Mme Charlotte MASSET, Conseillère Communautaire	
Mme Céline DAMBRY, Conseillère Communautaire	
Mme Denise HEUDRON, Conseillère Communautaire	
Mme Dominique TALADUN, Conseillère Communautaire	
Mme Françoise BLONDEL, Conseillère Communautaire	
Mme Françoise DENIAU, 8e Vice-Présidente	
Mme Herléane SOULIER, Conseillère Communautaire	
Mme Josiane GILLE, Conseillère Communautaire	
Mme Lorena TUNA, Conseillère Communautaire	
Mme Marie-Claude HÉRANVAL, Conseillère Communautaire	
Mme Martine LEBORGNE, Conseillère Communautaire	
Mme Natacha BLY, Conseillère Communautaire	
Mme Odile DÉCHAMPS, Conseillère Communautaire	
Mme Régine HAUZAY, Conseillère Communautaire	
Mme Sandrine NORDET, Conseillère Communautaire	
Mme Stéphanie ETIENNE, Conseillère Communautaire	
Mme Virginie BLANDIN, 4e Vice-Présidente	
Mr Alain LOPEZ, Conseiller Communautaire	

Certifié exécutoire par (1) Le Gérard CHARASSIER, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Yvetot, le 31/03/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.